

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Présents : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMAZERE

23 – 24 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 – BUDGET ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

A - Résultat de fonctionnement	B - Résultat d'investissement	C - Restes à réaliser dépenses d'investissement	D - Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture besoin de financement	Excédent fonctionnement reporté au 002	Excédent investissement reporté au 001
+ 11 951,03€	+ 103 233,65 €	- 72 704,23 €		+ 30 529,42 €	NÉANT	+ 11 951,03 €	+ 103 233,65 €

Vu l'absence d'avis du Conseil Consultatif de Sainte Suzanne, qui s'est réuni le 3 avril 2023,

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 18 avril 2023



ID : 064-216404301-20230404-23DEL24-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 5 contre (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL), 1 abstention (Mme MARQUEHOSSE), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

En report de fonctionnement (article 002), un excédent 11 951,03 €

En report d'investissement (article 001), un excédent de 103 233,65 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023

Et tous les membres présents ont signé

Pour copie conforme et certificat d'affiche.

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

